



POSTULAT

Auteur Kevin Pellouchoud et Alexandre Cipolla, UDC, Raphaël Bornet, PLR/FDP et Stéphane Haefliger, Le Centre

Objet Valoriser le comportement et l'application à l'école obligatoire: enfin une note !

Date 09/06/2025

Numéro 2025.06.207

Autrefois les bulletins scolaires de fin d'année faisaient mention du comportement de l'élève et de son application dans le travail scolaire. Si aujourd'hui il est possible de mettre des commentaires dans les évaluations ponctuelles de mi- semestre, il n'existe aucune mention de ces deux éléments dans le livret scolaire de fin d'année. Les notions du respect, de la qualité du « métier d'élève » sont pourtant largement citées dans les objectifs transversaux du PER. En outre, les milieux professionnels ont besoin de toutes les informations utiles lors du choix d'un apprenti. Il est important de valoriser les comportements positifs et l'investissement des jeunes. Ainsi un étudiant ayant de la peine et de la difficulté dans ses apprentissages scolaires, pourrait faire valoir une attitude et un comportement exemplaire lui permettant de décrocher une place d'apprentissage plus facilement.

Conclusion

Nous demandons au conseil d'Etat de réintroduire ces notes de comportement et de soin dans les bulletins d'évaluation à la fin de chaque semestre et de mettre en place un cadre d'évaluation clair et cela afin de valoriser ces compétences sociales importantes dans la vie professionnelle.